



Charte du Corps européen de solidarité

Toutes les organisations souhaitant gérer des projets au titre du corps européen de solidarité doivent adhérer à la charte suivante:

- recenser clairement les activités relevant du corps européen de solidarité et s'assurer qu'elles sont menées conformément à aux principes et missions du CES;
- (pré-) sélectionner et recruter les participants, en respectant les principes d'égalité de traitement, d'égalité des chances et de non-discrimination;
- s'efforcer de responsabiliser les participants en valorisant leurs compétences et leur expérience, ainsi qu'en favorisant leur épanouissement personnel et leur développement socio-éducatif et professionnel;
- offrir des conditions et un environnement sûrs et décents;
- fournir une formation ou un soutien adéquats afin d'aider les participants à mener à bien leurs tâches;
- ne jamais demander de contribution financière aux participants;
- le cas échéant, leur verser les indemnités convenues dans les délais;
- traiter les données personnelles des participants conformément à la législation nationale et européenne sur la protection des données;
- veiller à ce que la contribution des participants aux activités de l'organisation soit rendue visible et reconnue de manière adéquate.

Avant le déploiement sur le terrain:

- veiller à ce que les participants reçoivent des informations détaillées sur l'initiative et les tâches qu'ils devront réaliser;
- s'assurer que les participants disposent des droits et autorisations nécessaires pour séjourner dans le pays d'accueil, pour toute la durée de l'activité;
- garantir que les participants sont couverts par une assurance appropriée et qu'ils connaissent les dispositions prises pour assurer leur sécurité et leur bien-être;
- dans le cas des activités professionnelles, veiller à ce que les conditions et les avantages spécifiques du corps européen de solidarité soient respectés dans le contrat de travail.

Durant le déploiement sur le terrain:

- offrir aux participants un soutien, une supervision et un suivi (pour les activités de volontariat) ou un accès à une aide (pour les activités professionnelles) par du personnel expérimenté;
- tenir compte des différentes origines linguistiques et culturelles des participants et mettre en place des mesures pour faciliter leur intégration dans la communauté locale;
- faciliter les contacts avec d'autres participants actifs dans le même domaine.

Après le déploiement sur le terrain:

- remettre un certificat à chaque participant.

Modalités de sélection et de recrutement des participants:

- lorsque l'organisation est en mesure de faire une offre concrète de placement, elle doit accéder au portail du corps européen de solidarité et consulter la base de données afin de sélectionner les candidats qui conviennent le mieux pour l'activité concernée;
- elle peut décider de faire passer un entretien au candidat pour en savoir plus sur son profil et ses motivations.